

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 V 61 Vœu relatif aux conditions de travail des salariés d'Autolib'.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la délégation de service public du 5 décembre 2011 entre le Syndicat mixte Autolib', création juridique à l'initiative de la Ville de Paris, et le groupe Bolloré ;

Considérant que la prise de poste des 230 "ambassadeurs" d'Autolib', dont la mission consiste notamment à accueillir le public, à nettoyer les véhicules et à assurer le bon fonctionnement du service, a évolué depuis février 2012, suite à une intervention de l'Inspection du travail ;

Considérant que la prise de poste des 230 "ambassadeurs" d'Autolib' s'effectue depuis cette date dans la rue, quelles que soient les conditions climatiques, pour les équipes du matin, de journée et de nuit ;

Considérant l'obligation pour les 230 "ambassadeurs", femmes et hommes, de porter un jean ainsi qu'un haut aux couleurs d'Autolib' durant les heures de service ;

Considérant l'absence de vestiaire mis à disposition des salariés ;

Considérant que les 230 "ambassadeurs" sont amenés à travailler l'essentiel du temps dans la rue ;

Considérant que la livraison des parkas et équipements thermiques, sollicités depuis septembre 2012 par les salariés, est intervenue en mars 2013, trois semaines avant le printemps ;

Considérant l'absence de dispositif exceptionnel pour le personnel en cas de période de grand froid, comme il est d'usage dans d'autres organisations publiques ou privées, et ce malgré les sollicitations répétées des représentants syndicaux auprès de la direction d'Autolib' ;

Considérant l'article L.2315-6 du Code du travail ;

Considérant le turn-over ainsi que l'évolution de l'effectif des "ambassadeurs", passé de 400 à 230 entre août 2011 et mars 2013 ;

Considérant que les 230 "ambassadeurs" représentent l'image d'Autolib', et, à travers ce projet phare de la Ville de Paris, l'image de la politique parisienne en matière d'emploi ;

Sur la proposition de M. Ian BROSSAT, du groupe Communiste et élus du Parti de gauche,

Emet le vœu que :

La Mairie de Paris, à travers le Syndicat mixte Autolib', se rapproche du délégataire pour s'assurer que les conditions de travail des 230 "ambassadeurs" se déroulent dans le respect du Code du travail et de la Délégation de service public.